

ANNEXE II : RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel, Spécialité Artisanat d'art, Option Marchandisage visuel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	5,5						
E11 – étude d'un marchandisage visuel	U.11	2,5	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
E12 – mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
E13 – sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 – Epreuve de technologie et histoire de l'art	U.2	3						
E21 – préparation d'une installation	U.21	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E22 – art et technique : histoire de l'art, des styles et des tendances de marchandisage visuel	U.22	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	10						
E31 – pratique du marchandisage visuel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
E32 – réalisation technique et pose produits	U.32	3	CCF		Ponctuel, pratique	7 h	CCF	
E33 – projet d'art appliqué et réalisation de maquettes	U.33	3	CCF		Ponctuel, pratique	12 h	CCF	
E34 – économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E35 –prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 – Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
E.5 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation